



## **Conseils pour limiter les préjugés involontaires lors des processus de recrutement et de promotion.**

Les recherches démontrent que des facteurs sociaux et environnementaux (y compris les préjugés involontaires) contribuent au phénomène de la sous-représentation des femmes dans le domaine des sciences. Le comité Parité- Egalité d'Inria vous propose quelques points de vigilance afin d'éviter les préjugés involontaires, que vous soyez une femme ou un homme, dans les lettres de recommandation, avis et rapports, car ils peuvent avoir des effets négatifs non intentionnels sur la réussite générale ou le cheminement de carrière des personnes.

- ✓ **Évitez d'employer des adjectifs stéréotypés lorsque vous décrivez la personnalité et les compétences du candidat ou de la candidate.**
  - *Pour les femmes, évitez des mots tels que gentille, aimable, avenante, sympathique, empathique, altruiste, généreuse, chaleureuse, maternelle, etc.*
- ✓ **Envisagez d'employer les mêmes adjectifs « de démarcation » pour les femmes et les hommes, si la situation s'y prête.**
  - *Il ou elle est excellente, il ou elle est exceptionnelle, il ou elle est passionnée, il ou elle est brillante, il ou elle est ambitieuse, il ou elle possède une grande maîtrise de son sujet, il ou elle a une remarquable maturité, etc.*
- ✓ **Employez le titre officiel du candidat ou de la candidate et son nom de famille plutôt que son prénom.**
- ✓ **Vérifiez que votre lettre ne compte ni omission involontaire, ni formulation conditionnelle involontaire qui pourrait semer le doute ou atténuer l'effet de l'énoncé.**
  - *Exemple : il vaut mieux écrire « est un ou une scientifique de premier plan » plutôt que « pourrait devenir un ou une scientifique de premier plan ».*
- ✓ **Prenez en compte avec équilibre les interruptions de carrière (maternité, congé parental, arrêt maladie, détachements dans l'industrie, etc.) dans l'évaluation de la productivité.**

**Pour en savoir plus et retrouver ressources et références :** [Parite.inria.fr](http://Parite.inria.fr)

Nb : À l'initiative du comité Parité-Egalité d'Inria en décembre 2017, Inria a été le premier organisme de recherche à signer la « Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe » du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.